



**La Maison Maladière**  
MJC - Centre Social

**Rapports  
Moral et  
financier**

**2021**

## Rapport moral

Le Rapport moral, ce n'est pas juste une formalité statutaire un peu rébarbative que l'on doit faire tous les ans. C'est l'occasion de vous dire comment, nous, élus au Conseil d'Administration, avons travaillé cette année avec les salarié.e.s et bénévoles de la Maison Maladière, comment nous avons assumé notre mission et fait vivre l'esprit de notre association.

Nous avons passé des moments difficiles pendant ces 2 dernières années : confinements successifs, liquidation de la Fédération Française des MJC, reprise de gestion de la nouvelle association... Nous vous disions l'an dernier comment s'était passé le transfert de gestion avec l'aide de la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne/Franche-Comté, de la Mairie de Dijon et de la CAF de Côte-d'Or.

Pour l'association, cette année a été une période de mise en route, d'engagement dans le fonctionnement de la Maison Maladière. Nous avons accompagné l'équipe et recherché un rythme dans notre vie associative. Voici quelques moments et chantiers importants de cette vie.

D'abord, notre Assemblée Générale de juillet 2021 a été l'occasion de discuter autour des missions de notre association : faire du lien entre nous, entre nos activités socioculturelles, faire vivre la solidarité dans notre quartier, impliquer chacun et chacune dans les propositions de la Maison Maladière.

Ensuite, en septembre, le groupe « Vie de la Maison » a lancé le premier repas de rentrée entre bénévoles, salarié.e.s et animateurs et animatrices des activités socioculturelles. L'objectif était de nous faire nous rencontrer et commencer à imaginer des projets communs entre cours de dessins, accueil jeunes, atelier de théâtre ou de photos numériques par exemple. Une première étape pour restituer cette envie de « faire ensemble » a été le travail collectif et l'animation de l'inauguration de la fresque la semaine dernière. Et cette envie se poursuivra l'année prochaine pour devenir une habitude, une des facettes de l'identité de La Maison Maladière.

C'était le jalon indispensable, celui qui nous a conduit jusqu'à l'animation collective de l'inauguration de la fresque la semaine dernière. Le projet continuera l'année prochaine.

En octobre, nous avons également voté les nouveaux statuts de notre association, en coordination avec les autres MJC de la région Bourgogne/Franche-Comté. Nous avons intégré dans notre fonctionnement les changements induits par la disparition de la Fédération Française des MJC. Nous avons entériné également le règlement intérieur du Conseil d'Administration et le règlement intérieur du personnel, issus d'une réflexion collective entre administratrices, administrateurs et salarié.e.s. Ce sont des outils indispensables pour le fonctionnement quotidien de l'association et de la Maison que nous devons adapter régulièrement à nos pratiques, nos envies et nos projets.

Cette nouvelle gestion en autonomie, nous a forcément imposé un rôle d'employeur. Cela veut dire, par exemple être amené à faire des choix pour le développement de notre MJC et procéder à l'embauche de nouveaux personnels.... Nous avons ainsi voté en Conseil d'Administration la création d'un poste de « coordinateur.trice d'éducation populaire »,

pour mener à bien le projet éducatif et culturel à construire avec la Bibliothèque et impulser un esprit que nous héritons du mouvement des MJC. Parmi nos responsabilités, il y a eu aussi la mise en place « d'un Comité Social d'Entreprise » et la négociation d'un nouvel accord d'entreprise. Avec les délégués du personnel et le directeur, nous avons imaginé un accord qui soit soutenable financièrement dans la durée et garantisse les meilleurs avantages aux salarié.es de la Maison Maladière.

Notre projet s'étend dans nos murs mais aussi à l'extérieur grâce à une équipe salariée dynamique. Cela s'est concrétisé durant tout l'été où, sans doute, vous nous avez rencontrés, avec notre caravane, sur les quartiers Clemenceau, Renan, Junot, Maladière et Heudelet autour de nos animations à destination de toutes et de tous, construites avec nos associations partenaires. Il y a également les animations régulières hors les murs en direction des jeunes en pied d'immeuble pour proposer à une partie de la jeunesse qui ne passe pas forcément les portes de notre maison, des temps de loisirs collectifs. Aller directement à leur rencontre c'est pour nous la possibilité d'échanger avec eux, de discuter et de marquer la disponibilité de toute notre équipe pour les accompagner à accomplir leur projet.

Bien sûr, il y a eu aussi tous les moments festifs et animés du quartier et de la Maison Maladière auxquels nous avons pris part, dont, par exemple, l'organisation des Ciné Plein Air avec l'aide de la Fédération Régionale BFC, « Semons le printemps » avec le collectif Écovivre à Heudelet. Il y a eu aussi le quotidien de la vie de la Maison : entre autres, l'accueil de nouveaux adhérents, l'animation du club Vermeil, l'accueil d'apprenant.e.s dans le cadre du dispositif CLAS, ou encore le travail avec les familles. Sur ce dernier point d'ailleurs, nous accueillerons bientôt dans nos locaux un espace de motricité, dont il reste à imaginer l'animation avec les parents et les familles.

Enfin, il y a le projet mis sur les rails d'une meilleure intégration de la bibliothèque Maladière à notre Maison, à son espace et à son programme d'animation.

Ce sont là autant de chantiers qui continueront au cours de la saison 2022-2023. Nous allons continuer à fonctionner autour de nos groupes projets : le groupe « vie de la maison », le groupe « vie locale » et le groupe « familles ». Vous y êtes les bienvenus ! Pour février 2023, une échéance importante nous attend : le renouvellement de notre agrément de centre social. C'est un moment de bilan, d'évaluation et de rédaction « d'un projet social ». Un gros travail pour les professionnels, auxquels sont associés tout le monde, adhérent.e.s et habitant.e.s du quartier. Cette AG et nos ateliers de ce matin vont d'ailleurs nous aider à ce travail.

Nous vous demandons maintenant de voter ce rapport moral. C'est une manière de nous dire que nous avons bien rempli le contrat que vous nous aviez confié en juillet dernier. C'est une manière de dire que vous êtes d'accord avec ce que nous avons fait et avec l'orientation, la couleur que nous donnons à notre Maison.

Si certains et certaines souhaitent prendre une part plus grande à cette vie associative, il y a plein de possibilités : rejoindre les groupes projets, participer aux événements qui vous intéressent voire participer aux discussions du Conseil d'Administration en vue de l'intégrer à la prochaine AG. Merci pour votre engagement.

# Rapport Financier

L'exercice comptable clos le 31 décembre 2021 se solde par un résultat net comptable de **210 euros**.

Ce bilan constitue le premier bilan financier depuis la prise de gestion par l'association Maladière de l'activité de la MJC Centre Social La Maison Maladière (gérée jusqu'au 7 janvier 2021 par la Fédération Française des MJC).

En conséquence il n'est pas possible d'effectuer une comparaison entre les exercices 2020 et 2021. Le montant des subventions, des cotisations mais aussi de l'ensemble des charges ont totalement changés.

Si l'on examine seulement les charges et les produits d'exploitation nous constatons que le résultat est bénéficiaire de 2918 €.

## 1. Compte de résultat

### 1.1) Les charges

Les principaux postes de charges d'exploitation sont les suivants :

- Les frais d'activités représente 44 920 € ce qui représente 6.78% de l'ensemble des charges
- Les fluides représentent 25 242 € soit 3.81% des charges. Sur ce point il est à noter que le coût du chauffage est une estimation. La facture de la Ville de Dijon n'étant pas encore arrivée jusqu'à nous.
- Le petit matériel ainsi que les charges d'entretien (dont le ménage sur le bâtiment Balzac) représente 47 873 euros soit 7.22% des charges.
- Le personnel détaché (la mise à disposition d'un agent d'accueil à temps partiel) représente 16 452 €. Cette charge est néanmoins compensée dans le cadre du montant de la subvention de fonctionnement par la ville de Dijon.
- Les autres charges externes (location, assurances, honoraires, publicité, frais de déplacement, mission, téléphone, cotisations) se montent à 57 264 € soit 8.64% des charges.
- Les impôts et taxes (formation et taxes sur les salaires) s'élèvent à 6 437 euros soit 0.97% des charges. Il est à noter que La Maison Maladière bénéficie en sa qualité d'association d'un abattement de 21 086 € sur la taxe sur les salaires.
- Les salaires bruts représentent 344 386 € soit 51.96 % des charges totales.
- Les charges sociales se montent à 110 297 € et représentent 16.64 des charges.
- Les dotations aux amortissements 2 619 € et représentent 0.40% des charges.
- Les dotations aux provisions (départ à la retraite) se montent à 4 188 € soit 0.63% des charges. Il est à noter que le montant total de l'estimation au 31 décembre 2021 de la

provision des engagements de retraite s'élève à 41 880 €. Le choix du conseil d'administration a été d'échelonner la constitution de cette charge inscrite au bilan sur 10 ans.

- Les autres charges et charges exceptionnelles se montent à 3 056 € et représentent 0.46 % des charges.

Il nous apparaît important de préciser que lors de la rentrée de septembre 2020, les adhérents ont payé leur cotisation aux activités socioculturelles à la FFMJC et que les règles sanitaires qui se sont imposées à tout le pays durant la crise sanitaire ont entraîné l'arrêt de ces activités ; ce qui a entraîné des demandes de remboursement.

La FFMJC, avant la reprise de gestion, a décidé de rembourser la part du aux adhérent de janvier à juin 2021. Il nous apparaît important saluer cette décision prise par la FFMJC dans un contexte extrêmement difficile.

Effectivement, La Maison Maladière, comme les comptes le montrent, n'aurait pas été en mesure de procéder à des remboursements.

Nous tenons donc à remercier les salariés et le conseil d'administration de la FFMJC pour ces remboursements qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir fonctionner.

## 1.2) Les produits

Les principaux postes de produits d'exploitation sont les suivants :

- Les « produits d'activités » s'établissent à 47 444 € soit 7.16% des produits. IL faut noter que ces produits ne concernent que le tiers des produits enregistrés à la rentrée 2021. En effet les produits relatifs aux activités socioculturelles enregistrées sur l'exercice 2021 concernent la période de septembre à décembre 2021. Celles de janvier à juin 2022 seront imputées sur l'exercice 2023. Cela entrainera automatiquement sur l'année 2023 une augmentation des produits d'activité.
- La subvention de fonctionnement de la Ville de Dijon représente 486 000 € ce qui représente 73.31% des produits.
- Les subventions relatives aux prestations CAF représentent 104 298 € et représentent 15.73% de produits.
- Enfin les autres subventions ainsi que les locations de salle représentent 6402 et 0.97% des produits.
- Les produits générés par les adhésions s'élèvent à 3 116 € soit 0.47% des produits.
- Les remboursements concernant l'activité partielle lors de la période de restriction sanitaire se montent à 15 332 € et représentent 2.31% des produits.
- Les produits financiers et les « autres produits » s'élèvent 361 € et représentent 0.05% des produits.

## 2. Le bilan

Le montant du bilan est de 217 325 €.

On peut noter :

**L'actif** du bilan repose en grande partie sur l'actif circulant, c'est-à-dire sur la trésorerie et les créances à très court terme, il s'élève à 204 855€.

La valeur nette comptable des immobilisations s'élève à 12 470 €

Quant au **passif**,

- les fonds propres qui représentent l'accumulation des résultats dégagés par la maison depuis sa création ainsi que le montant des subventions reçues et représentent 42 844€.
- le total des provisions pour charges constatées notamment pour le départ en retraite à 4 188 €,
- les dettes à court terme, dettes fournisseurs, dettes sociales et les produits perçus d'avance s'élèvent à 170 293 €.

En conclusion, si le compte de résultat est équilibré les fonds propres de l'association ne représentent que 6.46% du budget de l'année 2021, ce qui est peu en cas de situation imprévue (remboursements dus à une crise sanitaire par exemple). La Maison Maladière doit pouvoir accroître ses fonds propres et pour cela s'autoriser à l'avenir un résultat financier supérieur à ce qu'elle a enregistré cette année.

Nous pouvons remercier à nouveau ces deux partenaires pour la confiance accordée au projet de notre association dans le cadre de la reprise de gestion de l'activité de notre maison et saluer le travail accompli pour qu'en termes de trésorerie, La Maison Maladière puisse mettre en œuvre son projet.